PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES SOURCES MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD

Procès-verbal de l'assemblée **extraordinaire** du conseil municipal, tenue le **17**^e jour du mois de **juin** de l'an **2024**, à **18 h 00**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud, à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences : M. Serge Bernier, maire

Mme Diane Audit Goddard, conseillère

M. Simon Larrivée, conseiller M. Antonin Boulet, conseiller M. Luc St-Laurent, conseiller

M. William Darveau-Vaillancourt, conseiller

Mme Marilène Poirier, conseillère

Est également présent : Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **19 h 00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier est également présent et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20240617-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Simon Larrivée Et unanimement résolu

QUE l'ordre du jour déposé par le directeur général et greffier-trésorier soit adopté tel que proposé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

20240617-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. DOSSIERS À TRAITER

20240617-02 2.1 Reddition de compte 2023 - PAVL-ERL

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

20240617-03 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2 DOSSIERS À TRAITER

20240617-02 2.1 Reddition de compte 2023 – PAVL-ERL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 198 434 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par Marilène Poirier Et unanimement résolu

QUE la municipalité de Ham-Sud informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

3 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

20240617-03 4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt Et unanimement résolu

QUE la présente séance soit levée à 18 h 05.

ADOPTÉE

Serge Bernier	Etienne Bélisle
Maire	Directeur général et greffier- trésorier

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier	
Maire	
IVIAIIC	